

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2008**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14

L'an deux mille huit, le dix octobre à dix-neuf heures quinze minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Etaient présents :

Mmes LELEUX Aline, RAMEAU Aline

MM KIFFER René, DAGNEAUX Joël, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, DROUVIN Nicolas, FRANCOIS Christian, GILLES Laurent, LECOMTE Dominique, LEGEAY Christian, METHIA Yves, RENEUX Guy, VIGNALE Pascal.

Absents: M. SABATIER Joël

Date de l'envoi de la convocation : 03 octobre 2008

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2008

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2008.

2. Travaux de voirie

Le Maire expose les travaux de voirie pour l'installation d'un plateau surélevé au centre du village de Bettelainville sur la RD2.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DONNE son accord sur le principe de travaux d'installation d'un plateau surélevé au centre du village de Bettelainville sur la RD2;

CHARGE le Maire d'assurer les formalités pour parvenir à leur réalisation

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Projet de regroupement pédagogique intercommunal

Le Maire expose la nécessité de préserver notre école communale et d'élaborer avec la commune d'Aboncourt un projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal à Classes Dispersées dès la rentrée 2009 et de solliciter la création d'un circuit de transport.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal à Classes Dispersées dès la rentrée 2009 avec la commune d'Aboncourt et sollicite la création d'un circuit de transport.

CHARGE le Maire d'assurer les formalités pour parvenir à leur réalisation.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. Remboursement de la Taxe Foncière au conseil de fabrique de l'Eglise d'Altroff

Le Maire rapporte que cette année, le conseil de fabrique a réglé la Taxe Foncière de l'Eglise d'Altroff, d'un montant de vingt euros. L'Eglise étant un bâtiment communal, cette taxe est à la charge de la commune.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

CHARGE le Maire de procéder au remboursement de la Taxe Foncière au conseil de fabrique d'un montant de vingt euros.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Bettelainville, le 13 octobre 2008

Le Maire,

R. KIFFER

